

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le quatorze octobre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoint, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE-POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Bernadette COURIVAUD.

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne DESABRE.

POUVOIR(S) : de Bernadette COURIVAUD à Françoise RICHARD.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès verbal du 22 juillet 2011.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : «destruction des livres réformés de la bibliothèque ».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DESTRUCTION DES LIVRES RÉFORMÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la nécessité de détruire les livres de la bibliothèque municipale abîmés ou devenus obsolètes.

Une liste des ouvrages concernés a été fournie et sera annexée à la présente délibération.

Madame Françoise RICHARD, membre de l'équipe pédagogique de la bibliothèque, informe le conseil, qu'il a été envisagé de les offrir à l'organisation Amnesty International.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et demandent que les administrés soient avertis, par affichage, de l'opportunité de pouvoir récupérer, à titre gratuit, des livres hors d'usage.

* * *

COMMUNICATION DES RAPPORTS DÉLÉGATAIRES 2010 /SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE :

Service public d'assainissement :

La société VEOLIA nous a transmis le rapport annuel 2010 du service qui lui est délégué à savoir, l'affermage de la station d'épuration communale.

Après exposé des différentes données par Monsieur Roland GILBERT, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire indique que ce document peut être consulté en mairie.

Les membres du conseil municipal approuvent ce rapport à l'unanimité.

Service d'adduction d'eau potable :

Le syndicat d'adduction d'eau potable de Nérondes nous a transmis le rapport de l'exercice 2010 relatif à la distribution de l'eau potable.

Lecture est faite par Monsieur Jean-Louis JAMET, conseiller municipal et vice-président du syndicat d'adduction potable, des données principales contenues dans ce document.

Aucun point particulier n'étant soulevé, le rapport, consultable au secrétariat, est adopté à l'unanimité.

* * *

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011 :

Suite aux observations formulées par les services de la Préfecture en date du 30/08/2011, il s'avère nécessaire de régulariser la dépense relative à une étude de TERRITORIA afin de bénéficier du FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Il est proposé aux membres du conseil la décision modificative suivante :

Cpte 2031 (041) R : +3.830,00 €

Cpte 21311 (041) D : +3.830,00 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

* * *

SIGNATURE DU CONTRAT D'INGÉNIERIE – ASSISTANCE CONSEIL POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2011/2013 :

Les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) proposent une mission d'ingénierie publique et d'assistance conseil dans le domaine de la gestion des services d'assainissement pour les exercices 2011 à 2013 inclus. Cette prestation consiste en un suivi patrimonial des infrastructures, d'un rapport sur le prix et la qualité du service, d'un rapport d'expertise sur la gestion du service et d'autres prestations d'assistance et de conseil (aide à la résolution des différends (hors contentieux), renseignements techniques, d'ordre administratif et financier, participation aux réunions).

Le montant de la rémunération forfaitaire s'élève à 2.374,00 € HT soit 2.839,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de ne pas donner de suite favorable à cette proposition.

En effet, ce type de prestation est déjà prévu en partie dans le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement collectif.

* * *

ADHÉSION A L'ASSOCIATION T.G.V GRAND CENTRE AUVERGNE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu une demande d'adhésion ainsi qu'un appel de cotisation émanant de l'association Train Grande Vitesse GRAND CENTRE AUVERGNE, présidée par M. Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher.

Ce soutien financier permettrait à la commune de Nérondes de pouvoir participer plus activement au débat public qui est programmé courant octobre 2011 et au choix du tracé. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à la somme de 100 € pour les communes de 1000 à 3500 habitants.

Après en avoir délibéré, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 18 Contre : 0 Pour : 17 1 abstention

* * *

INSTAURATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT :

La taxe d'aménagement a été instituée lors de la réforme adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 (article L 331-1 et suivants du code de l'urbanisme).

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire, expose aux membres du conseil municipal les trois possibilités offertes à notre commune régies par un POS (plan d'occupation des sols).

Les trois options proposées sont :

Option N°1 : la taxe sera instaurée de plein droit au taux de 1% sans exonération facultative à compter du 1^{er} mars 2012 sans délibération du conseil municipal.

Option N°2 : une délibération doit être prise avant le 30 novembre 2011 si la commune désire appliquer un taux supérieur à 1% et fixer le cas échéant les exonérations facultatives.

Option N°3 : une délibération doit être prise si la commune renonce à la taxe d'aménagement.

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Votants : 18

- option N°1 : taux de 1% sans délibération : **9 voix**
- option N°2 : choix d'un taux autre que 1% : **5 voix**
- option N°3 : renonciation à la taxe d'aménagement : **4 voix**

L'option N°1 étant retenue, il sera instauré à compter du 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement au taux de 1% sans exonérations facultatives.

* * *

DEMANDE DE LOCATION D'UN PRÉ COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi, par courrier en date du 20 septembre 2011, d'une demande de location d'un pré communal situé rue de la Presle, en vue de l'installation de deux ânes appartenant à Mademoiselle PIVERT et Monsieur BERTHOMIER domiciliés à CHASSY.

Après discussion, une proposition de mise à disposition gracieuse et précaire sera proposée aux demandeurs qui seront chargés de clôturer parfaitement l'enclos afin d'éviter aux riverains toute nuisance éventuelle.

MAINTIEN DE L'ADHÉSION AU SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS DU CHER :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu l'appel de cotisation émanant du syndicat des forestiers du cher pour l'année 2011 d'un montant de 37,00 €. Cette adhésion a pour objet une assurance groupe responsabilité civile et une protection juridique du propriétaire forestier.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil donne un avis favorable pour le règlement de la cotisation 2011 et demande la résiliation de l'adhésion à compter de 2012.

* * *

DEMANDE DE MOTION DU C.N.F.P.T (CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi par le Président du CNFPT (Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale), d'une proposition de vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 0,10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux. En effet, chaque délégation régionale et leurs antennes départementales sont chargées d'organiser et de prendre en charge la formation des agents territoriaux (formation d'intégration, de professionnalisation ou de préparation aux concours), et une baisse de cette cotisation aurait des conséquences négatives pour les collectivités et leurs agents.

Par Conséquent, il propose que l'assemblée délibérante de Nérondes, réunie le 14 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de **1%** de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR UN ELEVE SCOLARISE A SANCOINS :

Les services du Trésor Public de Sancoins ont émis une relance relative à une créance restée impayée par la commune depuis 2004 et qui concerne des frais de fournitures scolaires pour un élève de Nérondes qui fréquentait le collège de Sancoins. Cette demande de participation financière de 40 € a déjà fait l'objet d'un avis défavorable par délibérations en date du 5/12/2002 et du 27 /07/2006.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil évoquent le fait qu'il n'existe pas de convention entre la commune et le syndicat à vocation scolaire de Sancoins, que cette dépense n'est pas d'ordre obligatoire et par conséquent, refusent la participation à cette dépense.

* * *

❧ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES ❧

- Rapports d'activité 2010 de la Région Centre et du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.
- Compte-rendu d'activité 2010 Gaz de France.
- Lettre de remerciements des Sonneurs Néronnais pour le 60^{ème} anniversaire du groupe folklorique.
- Nomination de M. Laurent KOESSLER à la direction d'ERDF Cher en Berry.
- Fusion des clubs de tennis de Nérondes et d'Ourouer-les-Bourdelins.
- Lettre de remerciements du club de Judo pour la production de photocopies.
- Présentation de la candidature de l'ADMR pour la reprise des locaux 47, route de Bourges en prévision du déménagement de l'AMASAD prévu au printemps prochain.
- Proposition des services de La Poste pour la fabrication d'enveloppes timbrées et illustrées à l'effigie de la commune.
- Nomination de Mme Chantal DEVESSIERE, secrétaire au collège Julien DUMAS, au grade de chevalier dans l'ordre des Palmes académiques.
- Compte-rendu de la commission du personnel du 3/10/2011.
- Interpellation de Mme JACQUET quant au problème de circulation et de sécurité au carrefour de la rue des Craies et de la rue Saint-Pierre.
- Présentation par M. Bernard GOND, de son étude réalisée pour le remplacement des lampadaires de l'éclairage public et du bilan d'économie d'énergie escompté.
- Informations données par M. Roland GILBERT concernant le projet d'implantation d'un site photovoltaïque.

* * *

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.